



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Révision de la réglementation relative aux emballages et déchets en bois

Question écrite n° 11723

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe, sur le projet de révision de la réglementation européenne relative aux emballages et déchets d'emballages qui impacterait la filière française des producteurs d'emballages légers en bois. En effet, l'un des principaux objectifs de la révision de la réglementation relative aux emballages et déchets d'emballages est que tous les emballages soient recyclables à partir de 2030 en adoptant des critères spécifiques d'écoconception. Or imposer à la filière bois, qui représente seulement une production de 10 000 tonnes par an, soit 0,001 % de l'ensemble des emballages ménagers, de faire recycler les emballages de bois léger n'est ni économiquement viable, ni écologiquement justifié. Le prix du recyclage d'une tonne de bois est estimé à 3 000 euros l'unité, soit plus de 200 fois le coût du recyclage du verre, ce qui serait structurellement impossible à tenir pour les acteurs du secteur, alors que le bois est le matériau d'emballage le plus écologique avec une empreinte carbone particulièrement faible et la meilleure empreinte écologique globale parmi les principaux matériaux d'emballage. Il apparaît alors que la seule solution viable soit une dérogation pour les emballages légers en bois au sein de la future réglementation européenne. La filière est inquiète des conséquences économiques, politiques et écologiques liées à l'adoption de la proposition de règlement européen - telle que dans sa formulation actuelle - car elle conduirait mécaniquement à l'arrêt de la filière emballage bois, qui mettrait à mal tout le secteur en détruisant des centaines d'emplois. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions et la position de la France sur ce projet de réglementation européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11723

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : Europe

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8677

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)